

Intervention de médiation scientifique / débat dans une classe de seconde générale du lycée maritime de Ciboure

1 Av. Eugène Corre, 64500 CIBOURE

Le lundi 12 février 2024

Synthèse

Au lycée maritime professionnel de Ciboure en Pyrénées-Atlantiques (64), dix-huit élèves de la classe de seconde générale ont participé à une intervention de trois heures animées par l'association Terre & Océan et organisé par la Commission Nationale du Débat Public (CNDDP) dans le cadre de la mer en débat. Accompagnés par Madame Godin-Besnard et Messieurs Claverie et Lesgourgues-Lasserre, les élèves ont réalisé dans un premier temps des ateliers scientifiques puis dans un second temps ils ont endossé le rôle d'acteurs de la mer pour proposer des actions de planification maritime.

Les ateliers scientifiques autour de l'eau

Deux ateliers scientifiques ont été réalisés avec des échantillons d'eau provenant du domaine de Certes et Graveyron à Audenge. Le premier atelier portait sur la biodiversité marine avec une observation de plancton à la loupe binoculaire, le second s'intéressait à la qualité physico-chimique de l'eau où les élèves réalisaient une filtration suivie de tests d'éléments dissous (nitrates et phosphates). Ces ateliers ont permis aux élèves de découvrir les premiers maillons des chaînes alimentaires aquatiques du Bassin d'Arcachon, les incitant ainsi à réfléchir sur les services écologiques offerts par la biodiversité marine. Parallèlement, ils ont approfondi leur compréhension du transport des matières et des éléments dissous par l'eau.

Débat et jeu de rôle

Les élèves ont endossé le rôle d'acteurs de la mer par petits groupes pour réfléchir à des moyens d'améliorer l'état écologique du littoral et de l'Océan. Ils se sont répartis en huit groupes : acteur de la pêche artisanale, acteur de la pêche industrielle, association de protection de l'environnement marin, club de plongée, entreprise aquacole, entreprise du secteur des énergies renouvelables, scientifique, gouvernement français.

Il est important de noter que cette animation s'est déroulée pendant la période de fermeture exceptionnelle de la pêche dans le golfe de Gascogne s'étalant du 22 janvier 2024 au 20 février 2024. Cette mesure prise par le conseil d'état avait pour objectif principal de préserver les cétacés comme le dauphin commun et le marsouin commun de certaines techniques de pêche. Le débat était difficile à amorcer, les élèves ressentant une forte injustice envers les professions halieutiques, voire une persécution des pêcheurs.

Le débat s'est initié autour de questionnement sur les populations de cétacés émis par les élèves : « Est-ce que c'est vraiment la pêche qui menace les cétacés ou toutes les activités maritimes ? Les marins voient plus de cétacés près des côtes qu'avant, sont-ils vraiment en danger comme le disent les scientifiques ? Quel est le rôle écologique des cétacés (s'ils disparaissaient, qu'est-ce que cela changerait ?) ». Après avoir répondu à leur interrogation et expliquer l'impact de certains types de pêche sur les cétacés, des élèves ont fait des propositions pour autour des activités de pêche. Ils ont proposé que soit financé par le gouvernement le développement des méthodes de pêche les plus durables et que la recherche mette au point des filets permettant aux dauphins et aux marsouins de s'échapper. Les techniques d'effarouchement sonores ne suffisant pas, il faudrait aussi trouver un autre moyen d'éloigner les dauphins des zones de pêche. Les élèves se sont montrés favorables à la réduction de la pêche industrielle en faveur de la pêche artisanale, il faudrait que les quotas accordés soient en adéquation avec les pratiques de pêche plus durables et respectueuse de l'environnement. Pour les élèves, il faudrait aussi qu'une réglementation stricte soit mise en place et associée à des contrôles réguliers qui permettent de sanctionner la pêche illégale et qui récompenserait les artisans qui respectent la réglementation en faveur de la biodiversité.

Dans une seconde partie, le zonage de la mer a été discuté. Les élèves ne se sont pas montrés favorables au zonage, les zones Natura 2000 du littoral Basque étant perçues très négativement. Les élèves ont exprimé le besoin d'être mieux informé

sur les règles et l'intérêt de ces zones pour la biodiversité et pensent que les professionnels des secteurs de la pêche sont exclus des concertations.

Dans une dernière partie concernant les énergies marines renouvelables, les élèves ont relevé les potentiels conflits d'usages entre les pêcheurs et le développement des parcs éoliens en mer. L'intérêt d'un point de vue production d'énergie renouvelable n'est pas perçu négativement par les élèves mais c'est surtout pour eux une portion de mer de moins pour pratiquer la pêche.

Les discussions lors de ce débat ont parfaitement illustré la complexité des enjeux entre la préservation de la vie marine, les activités humaines et la gestion de l'espace côtier.

Propositions écrites des élèves

Groupe représentant les entreprises spécialisées dans les énergies marines renouvelables

- L'avantage principal de ces entreprises est la production d'énergie décarbonée.
- Par rapport à une éolienne terrestre, une éolienne en mer à un meilleur rendement.

Groupe représentant les associations de protection de l'environnement marin

- Il faudrait protéger des zones côtières saisonnièrement au moment de la reproduction des poissons.
- Il faudrait arrêter la pêche industrielle pendant les saisons de reproduction.
- Il faudrait réduire les quotas de pêche.
- Il faudrait contrôler les bateaux de pêche industriels.
- Il faudrait favoriser la pêche artisanale

Proposition : il faudrait juste une meilleure organisation des espaces maritimes, faire des zones de biodiversité avec des parcs éoliens. Autour de ces zones, il faudrait mettre des interdictions de passage pendant des saisons précises (de reproduction des animaux). Il faut écouter les petits pêcheurs car ce sont eux les professionnels de la mer et ce sont eux qui ont le savoir-faire de la pêche et de la biodiversité. Il faudrait proposer des quotas précis et stricts et punir les infractions.

Groupe représentant la pêche artisanale

- Nous souhaitons qu'il y ait moins de quotas pour les petits pêcheurs.

- Nous souhaitons qu'il y ait plus d'aide pour le gazole et les casses mécaniques.
- Nous souhaitons moins de contrôle sur notre pêche et plus sur la pêche industrielle.

Groupe représentant les scientifiques

- Nous sommes favorables au zonage : des zones de pêche et des zones protégées avec une surveillance pour éviter le braconnage dans ces zones.
- Nous voulons prouver scientifiquement que les dauphins et d'autres animaux sont menacés par les activités humaines.
- Nous voulons réduire la pollution des eaux car combinés à l'augmentation de la température de l'eau de mer cela provoque le développement des algues toxiques comme *Ostreopsis*.

Proposition : Nous pensons qu'il est bénéfique de faire des pauses de pêches lors des saisons de reproduction des poissons. Cela permettra aussi de moins polluer l'Océan car il y aura moins de bateaux en même temps. On pourrait proposer aussi que les bateaux sortent en mer en alternance en fonction de leur « plaque nominative ».

Groupe représentant les entreprises spécialisées dans l'aquaculture

- Nous souhaitons que l'eau soit de meilleure qualité.
- Nous souhaitons que les stations d'épurations soient plus efficaces pour éviter les rejets dans l'environnement d'eaux polluées.

Groupe représentant un acteur du tourisme : un club de plongée

- Nous remarquons un appauvrissement des zones de plongée entre Hendaye et Cap Breton, certainement à cause du chalutage.
- Pour nous, les chaluts sont néfastes pour notre métier car ils détruisent les fonds marins, diminuent la biodiversité et donc réduisent notre chiffre d'affaires en période estivale.

Le groupe représentant la pêche industrielle et le groupe représentant le gouvernement n'ont pas rendu de propositions écrites.